



Année scolaire 2020/2021

Chères familles, chers enfants,

Bienvenue à l'école Sainte Anne !

Nous vous retrouvons avec grand plaisir pour cette année scolaire 2020/2021, qui malgré des conditions encore bien particulières, se vivra autour de nombreux projets en lien avec :

« Sainte Anne est zen ! »

En effet, il nous en faudra du calme et de la sérénité pour cette année. Maintenir une rigueur sanitaire tout en continuant à vivre et à faire vivre l'école en se réinventant : voilà ce qui nous attend, équipe éducative, parents, enfants.

Nous vous souhaitons une très agréable année en notre compagnie !!!

Pour l'équipe enseignante, le personnel OGEC, l'OGEC et l'APEL,

Laurent

Merci de lire attentivement ce document car il est notamment question du protocole sanitaire applicable à l'école Sainte Anne à compter du mardi 1^{er} septembre.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE

Voici la répartition des 8 classes pour 189 élèves (3 classes maternelles et 5 classes élémentaires).

Notre équipe se compose de 10 professeurs des écoles, une enseignante Regroupement d'Adaptation, 3 aides-maternelles et d'une Accompagnante d'Elève en Situation de Handicap.

Direction : Laurent PROUTEAU (Décharge de direction le lundi et un jeudi toutes les 3 semaines)

PS/ MS : Audrey GOURRAUD 16 PS / 6 MS 22 élèves
Rentrée échelonnée des TPS à partir de janvier
Aide-maternelle : **Sophie CAILLAUD**

MS / GS : Odile PICARD 18 MS / 6 GS 24 élèves
Aide-maternelle : **Claudie BARBARIT**

GS/CP : Geneviève POUPIN 17 GS / 6 CP 23 élèves
Aide-maternelle : **Corinne RENVOYER**

CP : Annabelle PAILLAT 23 élèves

CE1/ CE2 : Elodie TERRIEN 11 CE1 / 13 CE2 24 élèves

CE1/CE2 : Malvina MERLET 11 CE1 / 13 CE2 24 élèves

CM1/CM2 : Nathalie GUILLOTEAU 11 CM1 / 14 CM2 25 élèves

CM1/CM2 : Laurent PROUTEAU et Cyrille PASQUIER (le lundi et un jeudi toutes les 3 semaines)

11 CM1 / 13 CM2 24 élèves

Total élèves rentrée 2020 : 189 élèves

Regroupement d'Adaptation : Elisabeth DAVIET interviendra cette année auprès des élèves en difficultés de septembre à janvier et mars à juin.

Elle interviendra aussi dans les écoles de La Flocellière, des Châtelliers, de La Pommeraie Sur Sèvre, de St Mesmin et du Boupère.

AESH: LARGETEAU Sabrina

INFORMATIONS GENERALES

Adresse :

Ecole Sainte Anne, 3 rue de l'école, 85700 Saint Michel Mont Mercure

Téléphone :

02.51.57.29.33

Mail : stmichel.montmercure @wanadoo.fr

Horaires : matin : 9h/12h15 après-midi : 13h30/16h30

Ouverture à partir de 8h50 le matin et 13h20 en début d'après midi.

Vous nous avez transmis une liste de personnes susceptibles de venir chercher vos enfants autres que vous. Au cas où exceptionnellement une autre personne venait à récupérer vos enfants à l'école, merci de nous l'indiquer par mail, téléphone ou tout simplement dans le cahier de liaison.

DIRECTION

La direction est assurée par Laurent PROUTEAU. Le jour de décharge est le lundi plus un jeudi toutes les trois semaines. N'hésitez pas à prendre contact ces jours là au 02.51.57.29.33

PROTOCOLE SANITAIRE

Principal changement par rapport à juin dernier :

Uniquement pour les familles dont les enfants sont scolarisés en PS / MS / GS : Vous serez autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'établissement : PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE / gel hydroalcoolique à disposition.

Merci de ne pas rester trop longtemps le matin et le soir dans l'enceinte de l'école et de respecter les gestes barrières.

Nous maintenons la limitation des brassages de groupes en journée, le lavage des mains à plusieurs reprises dans la journée, le port du masque pour tous les adultes, la désinfection des tables par nos soins midi et soir, la désinfection des locaux par la société de nettoyage NET 85.

Autre information importante :

- Entrée / sortie élèves PS MS GS CP : entrée rue de l'école

- Entrée / sortie élèves CE1 CE2 CM1 CM2 : Route du Boupère

Pour les enfants du CP au CM2, nous demandons à ce qu'ils apportent dans un sac plastique une serviette petit format pour s'essuyer les mains après chaque lavage. Ce sac sera rapporté tous les soirs à la maison. Merci de veiller au lavage fréquent de la serviette.

Pour terminer, nous procéderons à des temps de formation aux gestes barrières dans toutes les classes.

Les réunions de rentrée auront lieu dans les classes : port du masque obligatoire et désinfection des mains avant et après la réunion.

Pour rappel, la réunion des classes CM1/CM2 a exceptionnellement lieu le jeudi 3 septembre à 18h00.

Pour les autres classes vous serez informés des dates ultérieurement.

Nous vous demanderons d'être très vigilants à la prise de température de vos enfants et de veiller à vous organiser pour les garder s'ils devaient présenter un ou des symptômes du Covid. Le cas échéant il faudra nous prévenir, merci d'avance.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée impérativement à l'école avant 9h00. Des **billets d'absences** vous sont remis. Merci de nous les faire parvenir au retour de l'enfant.

Si votre enfant doit quitter exceptionnellement l'école, vous devez venir le chercher. Nous ne le laisserons pas partir seul pendant le temps scolaire. Merci de nous prévenir.

Nous vous rappelons qu'une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle doit être obligatoirement effectuée auprès de Laurent en cas d'absence sur temps scolaire pour raisons familiales (voyage, mariage ou rassemblements familiaux).

Elle fera aussi l'objet d'un échange oral par appel téléphonique ou en rendez-vous auprès de Laurent.

Celle-ci sera validée ou non en fonction de la nature de la demande et de la durée de l'absence (d'une demi-journée à deux jours maximum).

Pour une demande d'autorisation d'absence non justifiée de plus de 2 jours, un courrier sera envoyée par vos soins à l'Inspecteur de l'Education Nationale qui vous répondra défavorablement et pourra faire appliquer les sanctions en lien avec la loi sur l'obligation scolaire (pour rappel elle s'applique dès l'âge de 3 ans).

L'échange oral et la demande écrite s'effectueront au minimum un mois avant la date souhaitée par la famille.

RAPPEL : Nous tenons à vous informer que suite à quatre demi-journées d'absence non justifiées sur une période d'un mois, nous nous verrons dans l'obligation de le signaler à la directrice départementale des services de l'éducation nationale qui via ses services prendra les décisions nécessaires en lien avec la loi sur l'obligation scolaire. L'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription des Herbiers, Mr PEREIRA, sera aussi informé de la situation.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées tout au long de l'année aux élèves ayant des difficultés passagères au niveau du langage et de la lecture.

L'équipe enseignante vous fait une proposition que vous acceptez ou non. Il est bien sûr préférable d'accepter pour le bien de votre enfant.

MEDICAMENTS

Merci de contacter l'enseignant(e) responsable de votre (vos) enfant(s) si besoin est concernant une prise ponctuelle de médicaments (certificat médical à l'appui).

L'EVEIL A LA FOI ET CATECHESE / CULTURE RELIGIEUSE ET CHRETIENNE

Vous avez fait le choix en juin via le dossier de rentrée d'inscrire votre enfant en parcours de catéchèse ou en culture religieuse et chrétienne (pour les enfants du CE1 au CM2). Aussi nous vous demandons de le respecter. Nous vous rappelons aussi que l'engagement se fait pour l'un ou l'autre sur un parcours de 4 ans.

En tant qu'établissement catholique d'enseignement, l'école Sainte Anne organise, sur le temps scolaire, un temps de catéchèse à partir du CE1.

Les OGEC ou APEL gèrent tous les frais liés à la mise en œuvre du Projet d'Animation Pastorale défini par l'école, et ne verseront à la paroisse que la part catéchèse.

La catéchèse est organisée par la paroisse et faite par des catéchistes (parents, enseignants...) en petits groupes, à l'aide de modules catéchétiques choisis par les LEME et les prêtres.

IMPORTANT : Frais de catéchèse et de culture chrétienne

- Pour l'éveil à la Foi, il sera prélevé 0.20 euros par enfant sur 10 mois afin de couvrir les achats de nouveaux documents à la rentrée.

- Pour les élèves catéchisés : une participation de 2 euros par enfant sur 10 mois sera demandée.

- Pour les élèves inscrits à la culture chrétienne la participation sera de 1.30 euros par enfant sur 10 mois aussi.

Cette participation couvre les frais de livrets utilisés et/ou photocopies faites pour la mise en œuvre du projet pastoral.

Pour les plus jeunes, de la PS au CP, des temps d'éveil à la religion chrétienne seront vécus en fonction des fêtes chrétiennes. Des célébrations communes à toutes les classes et très appréciées des enfants comme des adultes seront renouvelées sur temps scolaire à Noël et à Pâques.

Nous recherchons bien évidemment des personnes volontaires pour mener à bien cette mission. Merci de nous contacter au 02-51-57-29-33

LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES FAMILLES

Elle s'élèvera à **28 € pour l'année scolaire 2020/2021**. Pour plus de renseignements à ce sujet vous pouvez contacter Laurent ou Audrey BILLAUD, présidente d'OGEC.

Sachez que les frais de rentrée ainsi que les frais de catéchèse et de culture chrétienne seront lissés sur les 10 mois d'école comme l'année précédente.

Pour la participation aux frais de rentrée cela représentera **2 euros par mois pour les élèves de la PS à la GS** et **2.50 euros par mois pour les élèves du CP au CM2.**

Pour les frais de catéchèse et culture chrétienne des élèves du CE1 au CM2 : **2 euros par mois pour les catéchisés et 1.30 euros pour les élèves ayant décidé de bénéficier du parcours de culture chrétienne.**

